

FICHE SIGNALÉTIQUE

MCPA 2 EH ESTER 600

Page 1 de 5

1. IDENTIFICATION

Nom du produit :	MCPA 2 EH Ester 600 (n° LPA 31669)
Nom chimique de la matière active :	MCPA : acide (4-chloro-2-méthylphénoxy)acétique
Fabricant/titulaire d'homologation :	ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. 302-179, ave McDermot, Winnipeg (MB) R3B 0S1 Téléphone : 1-855-264-6262 Téléphone : 1-800-535-5053
Pour les urgences mettant en cause un incendie, un déversement ou une fuite, appeler Infotrac :	
Pour les urgences médicales et les demandes de renseignements sur la santé et la sécurité, appeler Prozar :	Téléphone : 1-877-250-9291

2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

PROPRIÉTÉS PHYSIQUES :

Apparence : Liquide ambre

Odeur : Caractéristique d'une substance phénolique et d'un hydrocarbure

SOMMAIRE D'URGENCE : AVERTISSEMENT – POISON. TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif ou mortel en cas d'ingestion. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver IMMÉDIATEMENT la peau et les yeux en cas de contact avec le concentré. Après l'utilisation, se laver les mains et tout autre région de la peau exposée. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation.

EFFETS IMMÉDIATS :

INGESTION : Nocif en cas d'ingestion. Peut entraîner des maux de tête, des étourdissements, des nausées, des vomissements, une irritation gastrointestinale, des faiblesses, une dépression du système nerveux central, des évanouissements, une insuffisance respiratoire et, dans les cas extrêmes, la mort. L'aspiration de petites quantités du produit, avalé ou vomi, peut entraîner des lésions pulmonaires légères à graves, et, possiblement, la mort.

CONTACT AVEC LA PEAU : Peut provoquer une irritation modérée de la peau. Nocif en cas d'absorption par la peau. La surexposition par absorption cutanée peut entraîner des symptômes semblables à ceux occasionnés par l'ingestion. Peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles.

INHALATION : Toxicité faible à modérée selon les résultats d'études menées sur des animaux de laboratoire ayant inhalé le brouillard d'une formulation semblable. La toxicité par inhalation des vapeurs est peu probable dans des conditions normales, cependant, les concentrations élevées des vapeurs du produit non dilué peuvent provoquer des maux de tête, des étourdissements, une irritation des voies respiratoires et des symptômes semblables à ceux occasionnés par l'ingestion.

CONTACT AVEC LES YEUX : Le produit peut provoquer une irritation des yeux grave.

CONDITIONS MÉDICALES POUVANT ÊTRE AGGRAVÉES PAR L'EXPOSITION : Le contact avec la peau peut aggraver des maladies cutanées existantes. L'inhalation du brouillard de pulvérisation peut aggraver des problèmes respiratoires existants.

VOIES PRIVILÉGIÉES D'ADMINISTRATION : Contact avec les yeux, absorption par la peau, inhalation et ingestion.

AUTRES DANGERS : Voir les sections 11 et 12.

FICHE SIGNALÉTIQUE

MCPA 2 EH ESTER 600

Page 2 de 5

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

NOM COURANT	N° CAS	%	PEL DE L'OSHA	TLV DE L'ACGIH	AUTRE	CANCÉROGÈNE SELON LE NTP/CIRC/OSHA
MCPA (présent sous forme d'ester 2-éthylhexylique)	29450-45-1	90 à 95	ND	ND	ND	SO
Hydrocarbures pétroliers aromatiques lourds :	64742-47-8	< 5		200 mg/m ³ (TWA)*	1 200 mg/m ³ **	SO

SO : Sans objet ; ND : Non déterminé.

* Recommandation du fabricant, hydrocarbure total.

** Non aérosol; vapeurs d'hydrocarbures totales. Peut s'absorber par la peau comme vapeurs d'hydrocarbures totales.

4. PREMIERS SOINS

PREMIERS SOINS :

INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

DONNÉES TOXICOLOGIQUES : NE PAS FAIRE VOMIR. Ce produit contient des DISTILLATS DE PÉTROLE. Le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition. Les concentrations élevées de MCPA risquent de causer une irritation grave des yeux. Les symptômes d'une surexposition au MCPA peuvent compter, entre autres, les troubles de l'élocution, les secousses musculaires, les mouvements saccadés et les spasmes, les écoulements de salive, la faible tension artérielle et les évanouissements. Traiter selon les symptômes.

5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

POINT D'ÉCLAIR : > 100 °C

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ : LI : SO

MOYENS D'EXTINCTION : De l'eau pulvérisée, de la mousse antialcool, du dioxyde de carbone, un agent chimique sec.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : Du bromure d'hydrogène, d'autres produits bromés, du chlorure d'hydrogène, d'autres composés chlorés, du dioxyde de carbone, du monoxyde de carbone, des oxydes d'azote, des oxydes de soufre et d'autres produits de combustion potentiellement toxiques peuvent être présents.

RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION : Lorsqu'elle est chauffée à une température au-dessus du point d'éclair, cette matière émet des vapeurs qui, lorsqu'elles se mélangent à l'air, peuvent brûler ou provoquer une

FICHE SIGNALÉTIQUE

MCPA 2 EH ESTER 600

Page 3 de 5

explosion. Les vapeurs plus lourdes que l'air peuvent se déplacer jusqu'à une source d'inflammation.

TECHNIQUES SPÉCIALES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE : Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome approuvé par le NIOSH/MSHA et des vêtements de protection complets. Tenir les personnes non essentielles à l'écart, isoler la zone de danger et y empêcher l'accès. Évacuer les résidents qui se trouvent sous le vent de l'incendie. Endiguer la zone de déversement pour empêcher tout ruissellement de contaminer les sources d'eau. Éliminer plus tard l'eau ayant servi à maîtriser l'incendie.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT OU DE FUITE : Utiliser un équipement de sécurité et des procédures qui conviennent à l'ampleur du déversement. Éloigner les sources d'inflammation et les personnes dont la présence n'est pas indispensable. Éviter tout ruissellement vers les sources d'eau naturelle et les égouts. Contenir et absorber tout déversement à l'aide d'une matière inerte comme de la perlite, des granules d'argile, de la vermiculite, du sable ou de la terre. Déposer tous les matériaux affectés dans un contenant fermé et étiqueté afin d'en disposer comme il se doit. Isoler des autres déchets. Nettoyer les zones contaminées comme les surfaces solides à l'aide d'un détergent et de l'eau, en prenant soin de récupérer la solution de nettoyage pour s'en départir comme il se doit. Il faudra peut-être enlever la couche arable en cas de déversement important au sol ou sur toute autre surface semblable.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

PRÉCAUTIONS À PRENDRE LORS DE LA MANIPULATION : Garder le produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Laver immédiatement la peau ou les yeux en cas de contact avec le concentré. Ne pas respirer le brouillard de pulvérisation. Après l'utilisation, se laver les mains et autre région de la peau exposée. Éviter de contaminer les étangs, les cours d'eau, les rivières et autres sources d'eau.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE LORS DE L'ENTREPOSAGE : Entreposer le contenant fermé hermétiquement à l'écart des semences, des engrais, des plantes et des produits alimentaires. Le produit s'entrepasse à n'importe quelle température. Bien agiter avant l'emploi.

TEMPÉRATURE D'ENTREPOSAGE (MIN/MAX) : Températures ambiantes normales.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES SUR LE CONTRÔLE DES EXPOSITIONS ET LA PROTECTION PERSONNELLE SONT PRÉVUES POUR LA FABRICATION, LA FORMULATION, L'EMBALLAGE ET L'UTILISATION DU PRODUIT.

POUR LES USAGES COMMERCIAUX ET AGRICOLES, CONSULTER L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT.

PROTECTION RESPIRATOIRE : Utiliser un respirateur conçu pour les pesticides si la ventilation est inadéquate ou lorsqu'on sera probablement exposé à la pulvérisation, au brouillard ou aux vapeurs concentrées.

PROTECTION DES MAINS : Des gants résistant aux produits chimiques, p. ex., en nitrile ou en néoprène.

PROTECTION DES YEUX ET DU VISAGE : Des lunettes à coques ou un écran facial lors de la manipulation du concentré.

AUTRE ÉQUIPEMENT DE PROTECTION : Comme vêtements de travail, il est conseillé de porter au moins une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des chaussures. En général, il est conseillé de porter une deuxième épaisseur, p. ex., une combinaison, lorsqu'on manipule le concentré. Utiliser tout autre équipement qui convient à la situation particulière.

AÉRATION : N'utiliser le produit que dans un endroit bien aéré.

CONTRÔLES TECHNIQUES : Utiliser le produit dans un endroit bien aéré. Lorsqu'on utilise le produit à l'intérieur, il est recommandé de prévoir au moins une ventilation générale ayant une bonne source d'air d'appoint. L'aération doit permettre de garder les concentrations dans l'air au-dessous des limites d'inflammabilité.

MESURES DE PROTECTION ADDITIONNELLES : Jeter les vêtements et autres matières absorbantes imbibés ou fortement contaminés avec le concentré du produit. Ne pas les réutiliser. Suivre les instructions du fabricant

FICHE SIGNALÉTIQUE

MCPA 2 EH ESTER 600

Page 4 de 5

pour laver les vêtements et l'ÉPI. S'il n'y a pas d'instructions du genre, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver les vêtements et l'ÉPI séparément des autres articles à laver.

RECOMMANDATIONS DE SÉCURITÉ À L'INTENTION DE L'UTILISATEUR :

L'utilisateur doit :

- se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou utiliser les toilettes.
- enlever immédiatement les vêtements après avoir manipulé le produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Le plus rapidement possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

DIRECTIVES D'EXPOSITION : Se reporter à la section 3.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE : Liquide ambre

ODEUR : Caractéristique d'une substance phénolique et d'un hydrocarbure

POINT D'ÉCLAIR : > 100 °C

pH : 4,3 (1 % dilution)

DENSITÉ : 1,06 à 25 °C

POINT D'ÉBULLITION : > 150 °C

TENSION DE VAPEUR : SO

DENSITÉ DE LA VAPEUR (air = 1) : SO. Composante d'hydrocarbures > 1.

POINT DE CONGÉLATION : SO

POINT DE FUSION : SO

SOLUBILITÉ DANS L'EAU (20 °C) : Le produit est émulsifiable dans l'eau.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ : Stable dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

CONDITIONS À ÉVITER : Inconnues.

MATIÈRES À ÉVITER : Éviter tout contact avec les oxydants, les bases et les acides puissants.

POLYMÉRISATION DANGEREUSE : Ne se produira pas.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : Du bromure d'hydrogène, d'autres produits bromés, du chlorure d'hydrogène, d'autres composés chlorés, du dioxyde de carbone, du monoxyde de carbone, des oxydes d'azote, des oxydes de soufre et d'autres produits de combustion potentiellement toxiques peuvent être présents.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

ÉTUDES SUR L'IRRITATION/LA TOXICITÉ AIGÛE :

DL ₅₀ aigüe, orale (rat) :	1 046 mg/kg
DL ₅₀ aigüe, cutanée (lapin) :	> 2 000 mg/kg
CL ₅₀ aigüe, inhalation (rat) :	> 2,64 mg/L (4 h, exposition par le nez seulement)
Irritation oculaire (lapin) :	Modérément irritant
Irritation cutanée (lapin) :	Modérément irritant
Sensibilisation cutanée (cobaye) :	Non disponible

EFFETS SUBCHRONIQUES (ORGANES CIBLES) : (Un effet secondaire affichant des symptômes qui se développent lentement sur une longue période de temps) : Une surexposition répétée peut causer des effets au foie, aux reins, à la composition chimique du sang, aux testicules et à la motricité globale. Les cas rares de dommages aux nerfs périphériques ont été signalés, mais les résultats des études détaillées sur les animaux n'ont pas réussi à appuyer ces observations, même à des doses élevées de MCPA pour des périodes prolongées. La surexposition répétée peut aussi causer une dermatite chronique et des effets sur le développement.

EFFETS CHRONIQUES/CANCÉROGÉNÉCITÉ : Le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) présente l'exposition aux herbicides à base de chlorophénoxy comme substance cancérigène de classe 2B, la catégorie qui indique une preuve limitée de cancérogénicité chez les humains. Les résultats des études plus récentes sur l'ingestion à vie du MCPA chez les rats et les souris n'ont pas affiché de potentiel cancérigène. On ne considère pas que les produits semblables à la composante d'hydrocarbure soient mutagènes et il est peu

FICHE SIGNALÉTIQUE

MCPA 2 EH ESTER 600

Page 5 de 5

probable qu'ils causent des tumeurs.

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION : Les effets testiculaires et une fertilité mâle plus faible ont été notés dans les études sur les animaux.

TOXICITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT : Les résultats des études sur le MCPA chez les animaux de laboratoire ont montré une diminution du poids corporel du fœtus et un retard du développement chez les rejetons à des doses toxiques pour la mère. On ne considère pas que les produits semblables à la composante d'hydrocarbure soient toxiques pour le développement.

GÉNOTOXICITÉ : Les études ont affiché des résultats positifs et négatifs, mais la preuve substantielle est que le MCPA n'a pas de pouvoir mutagène.

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT : Toxique pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Ce produit contient un distillat de pétrole qui est modérément à très toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe du produit, ni lors de l'élimination des déchets ou du nettoyage de l'équipement.

ÉCOTOXICITÉ :

Données sur la formulation du concentré émulsionnable MCPA 2EHE sauf indication contraire :

CL ₅₀ , 96 h (mg/L) :	> 5,8 (truite arc-en-ciel)
CL ₅₀ , 96 h (mg/L) :	> 6,6 (crapet arlequin)
EL ₅₀ , 48 h (mg/L) :	0,3 (daphnia)
CL ₅₀ , alimentaire (ppm) :	5 620 (colin de Virginie) (données sur le MCPA 2EHE)
CL ₅₀ , alimentaire (ppm) :	5 620 (canard colvert) (données sur le MCPA 2EHE)

RENSEIGNEMENT SUR LE DEVENIR DES PRODUITS CHIMIQUES : Le MCPA 2EHE s'hydrolyse rapidement à l'acide MCPA apparenté. Dans le sol, le MCPA est dégradé de façon microbienne; la demi-vie type est d'environ 10 à 14 jours.

13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

L'UTILISATEUR FINAL DOIT SE DÉPARTIR DE TOUT PRODUIT NON UTILISÉ SELON LES RECOMMANDATIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE.

ÉLIMINATION DU PRODUIT : Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT : Les contenants vides retiennent les vapeurs et les résidus du produit. Respecter toutes les mises en garde figurant sur l'étiquette jusqu'à ce que le contenant soit nettoyé, reconditionné ou détruit. Ne pas utiliser le contenant à d'autres fins. Le cas échéant, retourner le contenant conformément au programme de retour des contenants. S'il s'agit d'un contenant recyclable, l'éliminer dans un point de collecte des contenants. Communiquer avec le distributeur, le détaillant local ou la municipalité pour connaître l'emplacement du point de collecte le plus près. Avant d'aller y porter le contenant, rincer le contenant trois fois ou sous pression, ajouter les rinçures au réservoir de pulvérisation et rendre le contenant inutilisable. S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

14. INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

RÉGLEMENTATION CANADIENNE (TMD) (routier/ferroviaire) :

Non réglementé

15. INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

RÉGLEMENTATION CANADIENNE :

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le *Règlement sur les produits*

FICHE SIGNALÉTIQUE

MCPA 2 EH ESTER 600

Page 6 de 5

contrôlés; la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par ce règlement.

LISTE INTÉRIEURE DES SUBSTANCES :

Hydrocarbures pétroliers aromatiques lourds, n° CAS : 64742-94-5 (< 5 %)

RÉGLEMENTATION FÉDÉRALE DES ÉTATS-UNIS :

RÉGLEMENTATION EN VERTU DE LA FIFRA : Tous les pesticides sont régis en vertu de la FIFRA (*Federal Insecticide, Fungicide, and Rodenticide Act*). Ainsi, les règlements présentés ci-dessous ne s'appliquent que lorsque le produit est manipulé dans un contexte qui dépasse l'application et l'usage normal du pesticide, notamment : le flux de déchets venant des installations de fabrication ou de formulation, les déversements ou le mauvais usage des produits, et l'entreposage de quantités importantes de produits qui contiennent des substances dangereuses ou extrêmement dangereuses.

CLASSIFICATION SARA TITLE III :

Section 302 : Sans objet
Section 311/312 : Danger aigu (immédiat) pour la santé
Danger retardé (chronique) pour la santé
Section 313 : Sans objet

QUANTITÉ À DÉCLARER (RQ) EN VERTU DE LA CERCLA : Sans objet

PROPOSITION 65 DE L'ÉTAT DE LA CALIFORNIE : Sans objet

CLASSIFICATION RCRA : En vertu de la RCRA, l'utilisateur doit déterminer, au moment de l'élimination, si une matière contenant le produit ou un dérivé de celui-ci, doit être classée comme étant un déchet dangereux.

STATUT TSCA : Les ingrédients du présent produit figurent à l'inventaire de la TSCA ou sont exemptés.

16. AUTRES INFORMATIONS

CLASSEMENT DES DANGERS	NFPA	SIMDUT		
SANTÉ :	2	2	0	PEU ÉLEVÉ
INFLAMMABILITÉ :	1	2	1	LÉGER
INSTABILITÉ :	1	0	2	MODÉRÉ
			3	ÉLEVÉ
			4	GRAVE

DATE DE LA FS : 6-2-2015.

L'information contenue aux présentes est faite de bonne foi et jugée exacte, mais elle ne comporte aucune garantie, explicite ou implicite. S'adresser à ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. pour en savoir davantage.